



## SERVICE DE LA COMMUNICATION

# COMMUNIQUE DE PRESSE N°021

Dépôt d'instrument juridique : Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption adoptée le 11 juillet 2003 à Maputo

#LaCultureDeLIntégrité



*Addis Abeba, 23 février 2022 – Il s'est tenu ce mercredi à 11h00' au siège de la Commission de l'Union Africaine, département juridique, la manifestation du dépôt des instruments de ratification signés par son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo.*

*Cette cérémonie a eu lieu en présence de l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo en République Fédérale et Démocratique d'Ethiopie, S.E. NGANDUILUNGA, Représentant Permanent près De l'U.A. et de la C.E.A. Parmi ces instruments, il y a la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte Contre la Corruption qui fut adopté par la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine à Maputo (Mozambique), le 11 juillet 2003.*

Pour rappel, la République Démocratique du Congo a autorisé sa ratification par la loi N°16/029 du 8 novembre 2016. Après six années, grâce à la facilitation et à l'impulsion de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption, 2022 voit couronner le dépôt d'instruments de ratification à la Commission de l'Union Africaine.

La plus-value du dépôt d'instruments de ratification, c'est qu'il valide définitivement l'adhésion de notre pays à ladite Convention. Cela marque une réelle victoire pour la RDC en la dotant de nouveaux atouts sur le plan international qui lui permettent ainsi d'être efficace en termes de : prévention, de détection et de lutte contre la Corruption.

### *A propos de l'Agence de Prévention et de Lutte Contre la Corruption*

*Le Président de la République Démocratique du Congo a créé par Ordonnance présidentielle n°20/013 Bis du 17 mars 2020, l'Agence de Prévention et de Lutte Contre La Corruption (APLC), en conformité avec la Constitution de la République. Elle est l'autorité nationale de référence en matière de lutte contre la corruption en RD Congo. Elle Coordonne tous les services et organismes publics en charge de la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux, la criminalité organisée et les infractions y assimilées.*

**Chouna LOMPONDA**

Conseillère Chef de service de la Communication

\* C.E.A : Comité Économique pour l'Afrique

\* U.A : Union Africaine